

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Echevins

Séance du mardi 22 octobre 2024

Présents : Jean-Paul KIEFFER, Bourgmestre f.f., Rita WALLERICH, Échevin
Christine SCHMIT, Secrétaire

Absent(s) a) excusé : Jacques SITZ, Bourgmestre

Règlement temporaire de la circulation: Rue Foascht

LE COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS,

Vu la demande introduite en date du 21 octobre 2024 présentée par l'entreprise « TRAGELUX CONSTRUCTIONS»;

Vu la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, telle qu'elle a été complétée et modifiée dans la suite ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques tel qu'il a été modifié et complété dans la suite ;

Vu le titre XI, article 3, du décret du 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police Grand-Ducale;

Vu le règlement modifié de la circulation de la Ville de Remich du 19 juin 2024, approuvé par Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics en date du 02 juillet 2024 et par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 03 juillet 2024;

Attendu qu'il y a urgence et après avoir délibéré conformément à la loi ;

ARRETE

Pour des raisons de travaux, le règlement modifié de la circulation de la ville de Remich du 19 juin 2024 est modifié pendant la période **du 28 octobre 2024 au 31 octobre 2024 de 07h00 à 17h00** comme suit:

Art. 1 : « Stationnement interdit » marqué au moyen du signal C18

- Stationnement interdit dans la rue Foascht en face du n°23 et jusqu'au n°27.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

suivent les signatures

Pour extrait conforme

Remich, le 22 octobre 2024

le Bourgmestre f.f. :

la Secrétaire



Certificat de publication

Le présent règlement a été publié et affiché en date de ce jour.

Remich, le 22 octobre 2024

Le Bourgmestre f.f.

La Secrétaire



Demande d'autorisation

Le/la soussigné(e) (Nom et Prénom) MARTINEZ JORDAN
Société TRAGELUX CONSTRUCTIONS
Adresse (Numéro, Rue) 28 rue du Baerendall
(Code postal, Localité) 8212 MAMER
T. 31 63 63 1 M. 621 544 000 Fax _____

demande l'autorisation pour :

- ériger un échafaudage et renouveler le crépi de la façade
 ériger un échafaudage et renouveler la toiture
 installer un chantier provisoire clôturé installer un dépôt de matériel
 raccordement eau raccordement canalisation
 installer une grue mobile / nacelle un emplacement pour une benne (conteneur)
- } (*)
- (*) joindre obligatoirement un plan de situation détaillé

sollicite

- l'établissement d'un règlement de la circulation (p.ex. stationnement interdit) _____

Stationnement interdit

Motif :

Genre des travaux Travaux de réaménagement entrée de garage

Période des travaux Du 28/10/2024 au 31/10/2024
du heures au heures

Lieu des travaux : 25 rue Foascht à REMICH
Rue No.

21/10/2024

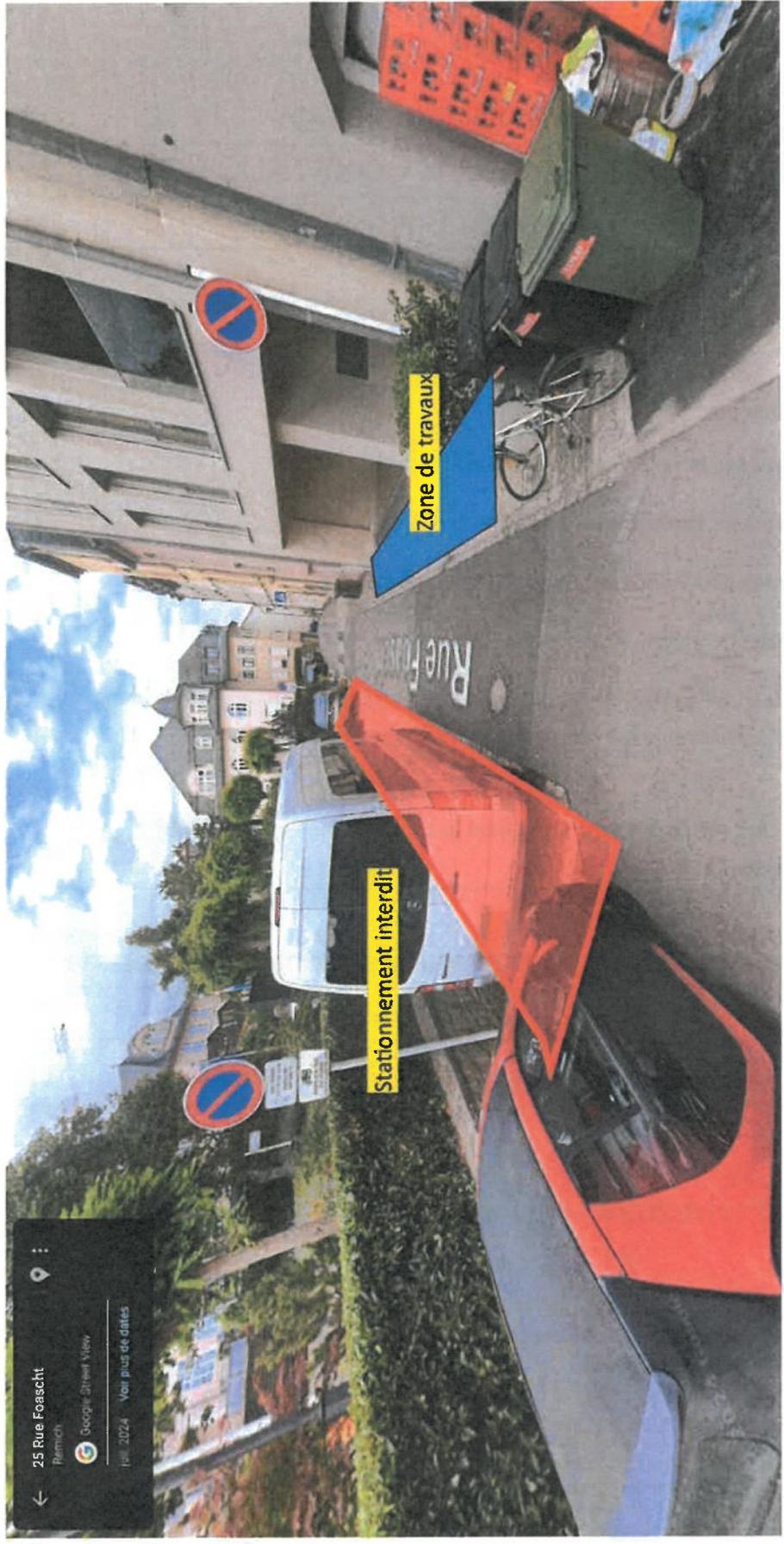
Date



Le formulaire dûment rempli doit être renvoyé à la Ville de Remich au moins 5 jours ouvrables avant le début des travaux. Cette demande ne dispense pas de toute autre autorisation éventuellement nécessaire pour l'exécution des travaux !

Information sur la protection de vos données personnelles :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Remich pour le suivi des autorisations. Elles sont conservées pendant la durée de 10 ans et sont destinées à des fins administratives uniquement. Conformément au règlement général sur la protection des données européen du 14 avril 2016 (applicable à p. du 25 mai 2018) vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant le délégué à la protection des données de l'Administration communale de Remich sous dpd@remich.lu



← 25 Rue Foaascht
Belgium
Google Street View
Jul 2024 Voir plus de dates

Stationnement interdit

Zone de travaux